

Domaine d'application et critères techniques

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans

Qualification requise : RGE REQUIS : attention les qualifications RGE évoluent au 01.01.2021.

Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau individuelle comportant un dispositif d'appoint utilisant un combustible liquide ou gazeux et une régulation qui les pilote.

L'efficacité énergétique saisonnière est $\geq 111\%$ pour la pompe à chaleur munie de son dispositif d'appoint (hors dispositif de régulation de la température).

Les pompes à chaleur utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire et les pompes à chaleur basse température ne sont pas éligibles à cette opération.

Rappel de la chronologie du dossier

1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)

2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)

3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

La dépose et le remplacement de l'ancienne chaudière gaz fioul ou charbon (hors condensation) si CDP

- La marque et le modèle de la pompe à chaleur moyenne ou haute température
- Efficacité énergétique saisonnière (hors dispositif de régulation)
- La marque et le modèle du régulateur
- La classe du régulateur de classe IV ou supérieur

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- La mention « Mise en place d'une pompe à chaleur Hybride »
- Préciser si maison individuelle ou appartement ainsi que la surface chauffée
- Indiquez l'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime certificat d'économies d'énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine » avec le montant associé.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

1. Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.

2. Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client ».

Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

En cas de remplacement global de l'équipement, une seule des opérations est valorisable au titre des CEE.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 17 ans***

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentées sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

	p.u	Quantité	total ht
Installation d'une pompe à chaleur hybride			
Mise en place d'une pompe à chaleur hybride	7000	1	7000
Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]			
Marque et modèle de la PAC installée (type de PAC à moyenne ou haute température) :			
Efficacité énergétique saisonnière (≥ 111%) :			
Marque, modèle et classe du régulateur :			
Préciser si maison individuelle ou appartement + surface chauffée :			
Main d'Œuvre	10	8	800
Prime Certificat d'Economies d'Énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €			

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	7800 €	TOTAL HT	7800 €
TVA 5.5%	429,00 €	TVA 5.5%*	429,00 €
Total TTC	8229,00 €	Total TTC	8229,00 €
Reste à payer	8229,00 €	PRIME CEE	-4000,00 €
		Reste à payer	4229,00 €

A déduire obligatoirement du TTC si vous avancez la prime.

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentées sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
Mentionnez :
- dépose de la chaudière hors condensation
- énergie de chauffage

	p.u	Quantité	total ht
Installation d'une pompe à chaleur hybride			
Mise en place d'une pompe à chaleur hybride	7000	1	7000
Dépose ou remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]			
Marque et modèle de la PAC installée :			
Efficacité énergétique saisonnière (≥ 111%) :			
Marque, modèle et classe du régulateur :			
Préciser si maison individuelle ou appartement + surface chauffée :			
Main d'Œuvre	10	8	800
Prime Certificat d'Economies d'Énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €			

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	7800 €	TOTAL HT	7800 €
TVA 5.5%	429,00 €	TVA 5.5%*	429,00 €
Total TTC	8229,00 €	Total TTC	8229,00 €
Reste à payer	8229,00 €	PRIME CEE	-4000,00 €
		Reste à payer	4229,00 €

A déduire obligatoirement du TTC si vous avancez la prime.

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.